



## **LISTE DES PIÈCES POUR MODIFICATIONS DIVERSES**

**Ce document concerne les modifications suivantes : Changement de la dénomination, de la forme juridique, du capital, de la durée, de l'objet, de l'exercice social, de la nature de la gérance, (transfert du siège social dans le même département, si création du fond et conjointement avec l'une des modifications citées)**

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale
- Exemple de journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution
- Extrait Kbis de moins de 3 mois (à jour des formalités précédentes)
- 2 exemplaires des statuts modifiés
- Carte professionnelle
- Pièce d'identité
- Carte d'assuré social (si gérant majoritaire)
- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Déclaration de qualification + contrat de travail à durée indéterminée + qualification
- 2 copies de l'Attestation Formation Hygiène pour les activités de l'alimentation
- 2 copies Permis d'exploitation pour la vente de boissons
- Bail commercial établi au nom de la société ou titre de propriété ou contrat de domiciliation (pour les sociétés de domiciliation) ou Notification de la demande d'autorisation au bailleur et son accord (si le siège est dans un local d'habitation)
- Contrat de domiciliation (si le siège est différent du lieu d'exploitation)
- Récépissé de dépôt au Greffe, du rapport du Commissaire à la transformation
- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

**Document supplémentaire pour la modification de la nature de la gérance :**

- 2 exemplaires des cessions de parts enregistrés aux impôts

**N.B. : Vous munir de vos copies**

### **FRAIS**

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : .....
  - REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT DE FRANCE : .....
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

### **CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS**

Réception du public : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 sauf le jeudi Mandataires sur RDV  
le mardi après-midi de 14h00 à 16h00 sur RDV